

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le quatorze décembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER-LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, COCHENNEC Jean-Pierre, GUEVEL, Mmes PLUSQUELLEC, PERON, M. GUICHOUX, Mme LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme THOMAS.

Etait absente : Mme DOSSO.

Procuration : néant.

M. COCHENNEC Patrick a été élu Secrétaire.

Convocation du 8 décembre 2010.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2010

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des élus présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance. Il propose à l'assemblée de voter également une motion contre la décision de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne relative aux territoires de santé.

B - Délibérations

1 - Aménagement du bourg – Avenant au marché de travaux SRTP

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale qu'il convient de modifier le marché passé entre la commune et la Société Rennaise de Travaux Publics (SRTP) dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

Le marché, dont le montant initial s'élevait à la somme 364 737.90 euros hors taxes (Tranche ferme et tranches conditionnelles), est modifié du fait :

- de travaux supplémentaires sur le réseau eaux pluviales existant et qui s'est révélé vétuste ;
- de prestations supplémentaires non prévues au marché ;
- de modifications du projet intervenues en cours de chantier ;
- de mauvaises conditions atmosphériques ;
- de retards de l'exécution de certaines prestations dus à des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant au droit du chantier, et dont les installations de chantier empiétaient sur le domaine public.

Le nouveau montant du marché est fixé à 419 761.30 euros hors taxes, le montant de l'avenant proposé à l'assemblée s'élève donc à 55 023.40 euros hors taxes, soit 65 807.98 euros toutes taxes comprises.

Il y a lieu de se prononcer sur l'avenant proposé.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant à passer avec la SRTP pour un montant de 55 023.40 € HT.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, dont l'avenant n° 1.

Vote à l'unanimité.

Le Maire, J. QUILTU, rappelle à l'assemblée les subventions obtenues pour ce dossier. Il est précisé que l'aide obtenue dans le cadre du FISAC ne sera versée que sur l'exercice 2011, probablement en janvier.

2 - Ménage à la salle polyvalente et à la mairie – Nomination de l'agent d'entretien

Le Maire, J. QUILTU, informe l'assemblée que suite à la mise à la retraite de Mme Marie-Thérèse MOAL, adjointe technique territoriale de 2^{ème} classe, il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour la réalisation du ménage à la salle polyvalente et à la mairie.

La Commission du Personnel Communal s'est réunie à deux reprises à ce sujet.

Il est proposé de confier cette tâche à Mme Claudine HERVE, également adjointe technique territoriale de 2^{ème} classe au sein de notre collectivité. Par ailleurs, afin de définir au plus juste le temps d'emploi de cette fonction, un trimestre paraît nécessaire pour se prononcer sur ce point.

C'est pourquoi, l'employée communale sera rémunérée durant cette période en heures complémentaires.

Appelée à se prononcer sur les dispositions précisées ci-dessus, l'assemblée communale les approuve à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

3 - Vente de délaissé communal – Demande au Bouillen

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les demandes de particuliers qui souhaitent acquérir une partie du domaine communal.

L'assemblée communale avait autorisé le Maire, par délibération du 5 octobre 2010, à mettre à enquête publique les demandes émanant de M. Olivier HAMON à « Trémillo », M. Guy POIGNONEC au « Boudic », et M. Jean-Luc BERNARD au « Bouillen ».

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 25 octobre 2010 au lundi 8 novembre 2010 inclus. Il s'avère qu'il y a lieu de surseoir aux ventes au profit de M. HAMON et POIGNONEC.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la vente d'une partie du domaine communal à M. Jean-Luc BERNARD pour une surface de 2 a 25 ca au « Bouillen », selon le document d'arpentage dressé par le Cabinet ROUX-JANKOWSKI, Géomètres-Experts associés à Carhaix-Plouguer.
- Indique que le prix de vente est de 1.00 € le m²
- Indique que les frais de géomètres et de notaire sont à la charge du demandeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

4 – Syndicat d'Electrification

Motion contre le transfert sans concertation de la maîtrise d'ouvrage des syndicats intercommunaux d'électricité à une structure départementale unique

Le syndicat d'électrification de Huelgoat-Carhaix représente 22 communes regroupées pour gérer ensemble les travaux portant sur les réseaux électriques. C'est ainsi que sont pris en charge par le syndicat les renforcements de ligne, les extensions, les effacements et l'éclairage public.

La réforme territoriale en cours prévoit de maintenir une seule structure départementale (Syndicat départemental d'électrification du Finistère). Les syndicats intercommunaux doivent délibérer avant le 15 janvier 2011 sur un transfert de maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental.

Cinq syndicats intercommunaux, dont celui de Huelgoat-Carhaix, se mobilisent contre le projet sans concertation de structure départementale unique que l'Etat souhaite mettre en place. Ils font valoir que la proximité est essentielle en matière de décision et de maîtrise d'ouvrage.

Ils ont effectué un recours gracieux auprès du Préfet pour demander une concertation et des garanties sur :

- le financement des nouvelles compétences,
- la représentativité,
- l'équité de reversement des taxes entre les villes et les communes rurales.

A ce jour, ce recours n'ayant pas abouti, les cinq syndicats ont saisi le Tribunal Administratif pour un recours contentieux en référé.

La municipalité de Cléden-Poher soutient les demandes des syndicats de base et souhaite que l'engagement vers une départementalisation se fasse dans le cadre d'une véritable concertation et avec une simulation des incidences techniques et financières.

Il est proposé à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir approuver cette motion qui sera transmise à :

- M. le Préfet du Finistère,
- M. Antoine COROLLEUR, Président du SDEF,
- M. José LE GUELAFF, Président du SIE de Huelgoat-Carhaix,
- M. Hervé QUEMENER, Président du SIE de Lanmeur,
- M. Guy CABIOCH, Président du SIE de Saint-Pol-de-Léon,
- M. Guy POULIQUEN, Président du SIE de Taulé,

- M. Jean-Marie LE BRET, Président du SIE de Pont-Aven.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve cette motion à l'unanimité.

Lancement d'un appel d'offres pour l'entretien de l'éclairage public

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée communale d'adhérer au groupement de commandes chargé de lancer un appel d'offres dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve cette proposition.

Vote à l'unanimité.

5 - Effacement des réseaux Rue du Stade, Route de Trémillo et Carrefour de Loch-ar-Vaten - Programme 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement de tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public et du réseau téléphonique Rue du Stade et Route de Trémillo – Carrefour de Loch-ar-Vaten, sur la commune de CLEDEN-POHER.

Ces travaux de mise en souterrain seront réalisés préalablement à l'aménagement des surfaces de voirie et liaisons piétonnes.

Les deux rues sont situées dans le périmètre de l'église, classée monument historique.

Le réseau actuel de la Route de Trémillo et carrefour de Loch-ar-Vaten est composé de fils nus ; celui de la Rue du Stade est composé de câbles torsadés isolés.

L'estimation de la dépense est la suivante, y compris dépose des lignes existantes.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification de HUELGOAT - CARHAIX

	Rue du Stade	Route de Trémillo Carrefour de Loch-ar-Vaten
Réseau BT souterrain + dépose réseaux BT HT	46 928.66 €	131 781.13 €
Réseau EP comprenant la dépose des anciens appareils, la fourniture et mise en place de candélabres HT	7 712.80 €	38 121.60 €
<u>Sous maîtrise d'ouvrage communale</u>		
Effacement du réseau PTT HT	9 385.73 €	26 356.23 €
TOTAL GENERAL HT	64 027.19 €	196 258.96 €

Il est précisé que cette dernière tranche de travaux permettra de boucler pratiquement l'effacement des réseaux autour de l'agglomération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement de tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public pour les montants ci-dessus désignés hors taxes.
- Précise que ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification de HUELGOAT – CARHAIX pour la basse tension et l'éclairage public avec versement à ce syndicat des participations financières définies par le comité syndical.

Vote à l'unanimité.

6 - Poher Communauté – Service voirie/espaces verts

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée que dans un souci d'optimiser les ressources de main d'œuvre technique qualifiée au sein de Poher Communauté et de ses communes membres, il a été décidé de mettre à disposition des communes le service de voirie/espaces verts communautaire pour venir renforcer les équipes techniques communales en cas de nécessité.

Une convention précisant les conditions et modalités de mise à disposition du service voirie/espaces verts de Poher Communauté au profit de la commune a été élaborée, considérant que la communauté dispose de personnels compétents pouvant renforcer et compléter les équipes de services techniques de la commune.

Lecture de la convention est donnée à l'assemblée. Il y a lieu de se prononcer sur ce document.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale :

- adopte la convention présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

7 - Motion de soutien à la candidature de Brest pour l'installation de la future Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont fait l'objet d'une réforme adoptée en juillet dernier. Cette réforme vise à mutualiser les CCI par le biais d'une régionalisation des chambres. La CCI régionale chapeautera les CCI locales.

La Bretagne administrative compte actuellement huit CCI (Brest, Quimper, Morlaix, Saint-Malo, Rennes, Fougères, Saint-Brieuc et Lorient).

Le lieu d'implantation de la chambre régionale n'est pas défini à ce jour. Il sera déterminé à l'issue d'une consultation des huit CCI qui donneront un avis consultatif. La décision appartiendra au gouvernement qui tranchera par arrêté ministériel.

La ville de Brest s'est portée candidate pour accueillir la future chambre régionale.

Le conseil municipal apporte son soutien à la candidature de Brest. En effet, le poids économique de la CCI de Brest est le plus important de Bretagne en terme d'activités, de personnel, d'ingénierie et d'infrastructures. Ce choix constituerait un signe fort pour une vraie politique d'aménagement et de rééquilibrage de la Bretagne. Il dynamiserait et valoriserait l'économie de la pointe bretonne et répondrait à une logique de développement du territoire et non plus seulement administrative.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux approuvent cette motion à l'unanimité. Elle sera transmise à :

- M. le Président de la CCI de Brest,
- M. François CUILLANDRE, Maire de Brest,
- M. Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil Régional de Bretagne,
- M. Michel CADOT, Préfet de la Région Bretagne,
- Mme Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie.

8 - Action contre la décision de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne relative aux territoires de santé

Suite à l'application de la loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne a été mise en place en avril 2010. Son action s'appuie sur la mise en place de territoires de santé.

L'ARS de Bretagne a décidé de conserver les limites des secteurs sanitaires. Ceux-ci deviennent donc des territoires de santé, au nombre de huit en Bretagne. Cependant, certains ajustements ont eu lieu, tous en Centre Ouest Bretagne. Les cantons de Carhaix et Maël-Carhaix sont rattachés au territoire n° 1 Brest-Morlaix, et le canton de Gourin au territoire n°3 Lorient-Quimperlé.

Ces ajustements sont en contradiction avec les réalités territoriales. En effet, les territoires de la Bretagne intérieure et le cœur du pays COB n'ont pas vocation à être les variables d'ajustement des territoires urbains et littoraux. Il apparaît plus cohérent de partir des besoins sanitaires des populations, importants sur notre territoire qui connaît les pires indicateurs en matière de santé.

Par ailleurs, l'objectif doit être de renforcer l'attractivité du Centre Hospitalier de Carhaix, la seule structure Médecine Chirurgie Obstétrique du COB. Pour cela, la structure de Carhaix doit être placée sur un territoire cohérent lui permettant de développer une stratégie adaptée aux besoins de la population.

Dans un contexte de pénurie des ressources et des médecins, nos territoires ruraux ne doivent pas être laissés pour compte. Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur un territoire de proximité cohérent, outil indispensable à la mise en place de politiques de réduction des inégalités en matière de santé.

Il semble donc essentiel de privilégier le territoire n° 8 Loudéac-Pontivy en y intégrant les cantons de Gourin, Maël-Carhaix et Carhaix, et d'harmoniser la carte psychiatrique avec le découpage territorial de santé. Aucune politique cohérente ne pourra être menée sur cinq territoires de santé différents. Notre territoire doit pouvoir être positivement distingué par les politiques publiques de santé qui seront menées par l'ARS.

Dans ce contexte, et considérant qu'il est acté que le Centre Hospitalier de Carhaix est fusionné avec le CHU de Brest, dans l'esprit de la loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter le rattachement du canton de Carhaix au territoire Centre Bretagne n° 8 Loudéac-Pontivy ;
- de demander au Président du COB de solliciter le directeur de l'ARS, dans le cadre d'un recours gracieux, pour que le canton de Carhaix soit réintégré au territoire de santé n° 8.

Approuvé à l'unanimité.

C – Informations et questions diverses

a) Recensement de la population

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 est de 1 090 habitants.

b) Téléthon 2010

Une réunion se tiendra mardi prochain à 18 h 30, à la salle Ti Kledenn. A cette occasion, sera annoncé le résultat du Téléthon 2010.

c) Assainissement

Des réunions entre les différents partenaires se déroulent pour étudier la possibilité de raccorder la zone d'activités de Kerhervé à la station d'épuration de CARHAIX.

d) Encadrement des enfants à l'école Per Jakez Hélias

F. LE JEUNE, Adjoint, fait part à l'assemblée que Pascale COTTON est d'accord pour encadrer les enfants à l'école Per Jakez Hélias avec Aurélie NEDELLEC entre 13 h et 13 h 35.

Cette tâche sera donc confiée à Pascale COTTON.

e) Goûter de Noël

A la demande de MF. BOUCHER – LE BALLER, Adjointe, il est décidé qu'un goûter sera offert aux enfants des écoles à l'occasion de ces fêtes de fin d'année.

f) Vœux aux associations et à la population

Samedi 15 janvier à 18 heures : vœux à la population à la salle polyvalente suivis à 20 h 30 d'un repas offert aux présidents d'associations, au personnel communal, aux membres du CCAS et des diverses commissions communales ainsi qu'aux élus, au Restaurant Le Damier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03.